

Commune de Montcherand



Demande d'autorisation pour l'abattage d'arbre(s)

Selon le règlement communal sur la protection des arbres du 28 octobre 2020

Propriétaire et parcelle concernés

N° de parcelle: Situation (rue, n°):

Parcelle en PPE : oui (dans l'affirmative, veuillez faire signer le formulaire par tous les copropriétaires)
 non

Propriété de:

Adresse:

Téléphone: Courriel:

Abattage envisagé

Objet de l'abattage: arbre cordon boisé boqueteaux haie vive

Nombre d'arbre: Longueur du groupe d'arbres:

Essence(s): Hauteur approximative:

Circonférence: Diamètre à 130 cm du sol:

Etat sanitaire:

Motifs de l'abattage:

.....
.....

Plantation compensatoire: oui Essence(s) projetée(s):
 non Motif:

Lieu et date:

Signature(s) du(es) propriétaire(s):

Le présent formulaire doit être retourné, dûment complété et signé par le(s) propriétaire(s) accompagné d'un plan de situation, photo ou croquis précisant l'emplacement de l'abattage.

Mise à l'enquête

La demande d'abattage a été affichée au pilier public durant 20 jours

du au

Les oppositions ou observations sont adressées par écrit à la Municipalité, ou consignées sur la feuille d'enquête déposée au greffe municipal durant le délai d'enquête.

Résultat de l'enquête: aucune opposition

opposition au motif de:
.....

Les frais administratifs s'élèvent à CHF 50.-

Décision de la Municipalité

L'abattage est: autorisé

refusé au motif de

Plantation compensatoire: oui Genre:

Nombre:

non Taxe compensatoire de 250 CHF

Remarque:

Le requérant est tenu d'aviser la commune de la fin des travaux d'abattage et de plantation

Montcherand, le.....

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo

Recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne. Il s'exerce dans les 20 jours qui suivent la communication de la décision municipale, la date du timbre postal faisant foi, conformément aux dispositions de la loi sur la juridiction et la procédure administrative.